



**Compte-rendu du  
Comité Social Administratif  
Local  
du 5 juin 2023**

***Participants pour l'administration :***

***Membres titulaires :***

Marie-Céline MASSON, Directrice  
Territoriale - Présente

Mme BROCHET-GALLIN, Secrétaire  
générale - Présente

***Membres Suppléants***

Olivier MATRAT, Directeur adjoint -  
Présent

Christine BASTIEN, Responsable GRHC  
- Présente

**Experts administration :** Eric Kabeya, Christophe Laloyer

***Représentants du personnel :***

***pour le syndicat F.O :***

**Membres titulaires :**

M. BEUDAERT Sébastien - Présent

M. DIREZ Sylvain - Présent

Mme BRIDOUX Nathalie - Présent

**Membres Suppléants**

M. FAUVEAU - Présent

M. GRAVE Johan - Excusé

M. BOTCAZOU Philippe - Présent

***pour le syndicat C.G.T. :***

**Membres titulaires :**

M. DORDAIN Jérôme – Présent

Mme ESQUENET Monique - Présente

**Membres Suppléants**

M. GRAVE Didier - Excusé

M. DEUWEL Dominique - Présent

***pour le syndicat C.F.D.T. :***

**Membres titulaires :**

Mme DESCRYVER M-Line - Présente

M. PIETRZACK Julien – Excusé

**Membres Suppléants**

M. SCORDIA Pierre-Yves - Excusé

Mme DERAMMELAERE Carole -Excusée

## **Rappel Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2023
2. Validation du règlement intérieur – Consultation
3. Impact local de la nouvelle organisation de la DSIN – Consultation
4. Plan canicule – Consultation
5. Calendrier social - Information
6. Questions diverses

## **Pas de déclaration de la CGT ni la CFDT.**

### **Déclaration liminaire de FO**

- FO évoque la situation sociale du pays, et plus particulièrement la réforme des retraites qui pénalise tous les personnels mais surtout les femmes et personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans. FO appelle donc l'ensemble des agents à se mobiliser pour la grève du 6 juin.

- Concernant le projet de réorganisation de la DSIN, FO indique avoir participé au groupe de travail (GT) national et avoir apporté des amendements. Ils ont obtenu qu'un bilan soit réalisé et débattu dans chaque DT, et que les agents ayant accepté leur prépositionnement puissent changer d'avis au bout de 6 mois si leur poste ne leur convenait pas.

FO indique également avoir dénoncé l'absence d'étude d'impact RH pour ce projet de réorganisation. Ce à quoi, la DRHM a répondu qu'il n'y avait pas d'impact sur les personnels.

Lors du GT national, FO a aussi demandé que tous les personnels concernés par cette réorganisation perçoivent une gratification financière à l'instar de la prime informatique actuellement en vigueur.

- Concernant les mobilités, FO réaffirme la nécessité de mettre en place, pour l'ensemble des candidats, un dispositif les informant, de l'avis donné à leur candidature et de leur rang de classement.

- FO évoque les mesures inflationnistes et réitère ses revendications auxquelles le DG a le pouvoir de répondre favorablement (développement du télétravail de 3 à 4 jours, augmentation des compléments annuels, alignement du montant des tickets restaurants public/privé, etc.)

- Pour finir, FO fait suite au mail envoyé le mercredi 31 mai, et signale qu'il aurait été souhaitable que les organisations syndicales soient informées au préalable de la venue de représentants du ministère le 2 juin au centre de Waziers.

### **Réponse de la Directrice**

- La Directrice indique que la déclaration liminaire de Force Ouvrière sera remontée à la direction générale, de nombreux sujets relevant du national et échappant au périmètre d'action de la DT.



- La Directrice indique avoir conscience du contexte particulier lié à la réforme des retraites et rappelle qu'une journée de mobilisation nationale est prévue demain.

- Sur le sujet DSIN, la Directrice considère que la proposition du bilan est intéressante, et que le droit de remord est également une bonne solution pour ce type de dispositif. Concernant la non retenue de certaines demandes des organisations syndicales, la Directrice laissera le soin à M. Laloyer d'en expliquer les raisons.

- S'agissant de la prime informatique, qui est un élément important du salaire des agents de la cellule informatique, la Directrice précise que ce sujet a été mis au débat nationalement.

- Sur le sujet des mobilités, la Directrice rappelle qu'il avait été indiqué que les résultats internes nationaux seraient annoncés en primeur le 22 mai, mais cela n'a pas été le cas. En l'absence de résultat stabilisé, la DT NPDC a donc republié de manière systématique tous les postes publiés au cycle précédent. Cela ne remet pas en cause l'examen des candidatures sur le cycle précédent. Il s'agit d'une mesure de précaution, afin d'éviter qu'un poste ne soit pas pourvu.

Pour répondre à la question de FO d'informer au préalable les candidats sur leur rang de classement, la Directrice indique qu'il revient à la hiérarchie de proximité d'assurer la communication auprès des agents.

Les organisations syndicales dénoncent une fois de plus ce manque de communication qui concerne tous les sujets, y compris les promotions.

La Directrice s'engage à rappeler formellement aux chefs de service et d'UTI leur rôle de manager sur ces sujets.

- Sur les conditions de travail et plus particulièrement le télétravail, la Directrice indique avoir abordé la question avec la Secrétaire générale. Lors de la mise en place du télétravail, il avait été prévu de procéder à une revoyure.

Les collectifs de travail s'étant bien reconstitués, la Directrice est favorable à l'idée d'un réexamen du dispositif de télétravail.

- Concernant la venue des représentants de la DRH du Ministère et des tutelles le 2 juin, la Directrice explique que c'est le Ministère qui a sollicité la DG dans le cadre de la revoyure du COP. Le choix du site de Waziers, pour cette visite organisée à l'initiative de la direction générale, permettait d'illustrer le travail de VNF dans le projet de modernisation, également mis en valeur au travers de la visite l'après-midi, sur le chantier du Condé Pommeroeul, chantier majeur du projet Seine Escaut.

La DG a souhaité que les agents s'expriment devant le SG et la DRH du ministère sur des sujets ouverts, et pas uniquement la téléconduite. Les agents ont évoqué entre autre les aspects financiers, les services supports des UTI, la question des CDD et CDDT, les tickets restaurant, et le futur Seine Nord (exploitation et maintenance par VNF).

- FO rebondit sur le sujet et dénonce le manque d'information des agents sur l'avancée du projet téléconduite. FO aimerait des points d'étape sur la téléconduite pour les agents. La Directrice répond qu'elle attend des éléments de la DRHM.

Une réunion de travail est d'ores et déjà prévue le 4 juillet entre l'administration et les organisations syndicales. Lors de celui-ci seront travaillés plusieurs sujets qui donneront lieu à un recueil d'avis. Ce n'est qu'ensuite qu'un retour sera effectué vers les agents,



d'abord de façon collective vers les UTI, puis individuellement au travers d'une seconde campagne d'entretiens avec les agents sera organisée.

### **1) Désignation d'un secrétaire-adjoint et approbation du PV du 14 avril 2023**

- Le secrétariat est assuré par Fanny Labre.
- Le secrétariat adjoint par la CFDT (Marie Line Descryver)

Pas de remarques sur le compte-rendu du 14 avril.  
Le PV du CSA du 14 avril 2023 est approuvé.

### **2) Validation du règlement intérieur du CSA – Consultation**

- La SG rappelle que le règlement intérieur du CSA et de la CSSCT a été présenté en CSA du 14 avril, lors duquel il y a eu 2 amendements, et représenté en CSSCT du 10 mai.

Les modifications apportées sont les suivantes : le nombre minimum de CSA annuel, évolue de 2 à 3, et il a été acté qu'un accord unanime (plutôt qu'à la majorité) était nécessaire pour l'enregistrement des débats.

- FO s'est rendu compte qu'il manquait une précision au sujet de la reconvoation des instances en cas d'absence du quorum. Dans l'article 13, il est bien indiqué que celle-ci doit se faire sous 8 jours en cas d'absence de quorum mais le délai de tenue de séance n'y est pas stipulé.

La SG précise qu'il existe peut-être un distinguo entre la reconvoation en cas d'absence de quorum et celle en cas de vote défavorable. Mais il n'y a également aucune précision sur ce point dans l'article 23.

Après vérification, cette précision ne figure pas non plus dans le règlement intérieur national. Cet élément n'étant pas estimé comme bloquant selon les organisations syndicales, la précision n'est finalement pas nécessaire.

**VOTE : FO, CGT et CFDT sont favorables au règlement intérieur local du CSA et CSSCT et votent « pour ».**

Le règlement intérieur local est approuvé

### **3) Impact de la nouvelle organisation de la DSIN – Consultation**

- La Directrice introduit le sujet en précisant que M. Laloyer fait le tour des DT pour expliquer le projet de la DSIN, et que le point à l'ordre du jour du CSA concerne uniquement l'impact local pour la cellule informatique à la DT NPDC.

- M. Laloyer prend la parole.

La DSIN est une direction créée il y a 3 ans dans le cadre de la Transformation numérique de l'Etablissement, de la mise en place de l'informatique industrielle, et dans l'optique de renforcer la cybersécurité.

Il s'agit d'un projet co-construit avec les équipes dont les principes directeurs sont :

- Un effectif constant
- L'intégration d'un certain nombre d'activités nouvelles ou à renforcer
- Le redéploiement des équipes actuelles des cellules informatiques des DT dans l'organisation cible de la DSIN.
- Un recours à la sous-traitance ciblée (missions les moins critiques pour VNF et ne pouvant être assurées en interne)

Dans l'organisation future, les cellules informatiques seront rattachées hiérarchiquement à la DSIN et les agents seront répartis dans les différentes équipes.

Le changement réside principalement dans la spécialisation dans un domaine d'activité (infra, réseau, support, etc. ), au niveau national et non limité au périmètre de la DT.

Le responsable de la cellule informatique continuera de manager hiérarchiquement ses équipes en local, mais sera aussi acteur de la DSIN (contribution aux projets nationaux), et relai local de la DSIN auprès de la DT.

- E. Kabeya présente les impacts locaux de la nouvelle organisation de la DSIN et du rattachement de l'unité informatique en son sein.

- Le principal impact pour les agents de la cellule informatique de la DT NPDC est la disparition de leur rattachement hiérarchique au SG de la DT NPDC.
- Il n'y aura pas d'impact sur leur résidence administrative, et leur implantation géographique Rue du Plat à Lille est maintenue.

- La CGT demande si les 2 postes vacants à la DT seront rattachés administrativement à Béthune ou Lille. M. Laloyer répond que leur résidence administrative sera à Lille.

- FO a bien noté que, localement, il resterait un responsable pour chaque cellule informatique mais s'interroge sur le devenir du poste d'adjoint.

M. Laloyer répond que la notion d'adjoint disparaîtra mais que les agents concernés seront repositionnés et garderont leur rayonnement au travers de leurs missions.

- Sur la question du repositionnement, FO craint que les missions des agents de la DT NPDC soient axées dans un domaine et que les agents ne soient pas libres de candidater sur tel ou tel métier.

M. Laloyer répond que lors du DT Tour, il a rencontré les 34 agents collectivement et individuellement afin de mieux les connaître et de percevoir leurs compétences et aptitudes. Le but était de co-construire en fonction de leurs souhaits et de leurs compétences.

- Au sujet de l'accompagnement des agents, M. Laloyer précise que la DSIN mettra en place des plans de développement des compétences techniques. Elle travaille avec la DRHM sur la formation afin de s'assurer que toutes les solutions de déploiement soient mises en place. Un séminaire global avec l'ensemble des agents de la DSIN est également en cours de réflexion. La DSIN insiste sur la notion du « travailler ensemble ».

- FO s'interroge sur le processus de promotions et d'évolution de carrière des agents.

M. Laloyer répond que cette responsabilité reviendra au Siège. FO sera attentif à ce que les agents des DT ne soient pas lésés.

M. Laloyer indique terminer le tour des CSA des DT fin juin et ainsi mettre en place, courant septembre, la nouvelle organisation de la DSIN.

- FO signale que les agents des DT auront beaucoup de difficultés à réaliser qu'il n'y aura plus d'équipe informatique dédiée au sein des DT.



- La CGT craint que Camil ne puisse pas répondre à toutes les problématiques de la DT. M. Laloyer répond que sur 100 appels, 65% sont résolus lors de l'appel. Les autres appels sont gérés par les équipes locales.

- La CGT s'inquiète aussi des questions de transmissions de nouveaux ordinateurs ou de mises à jour de logiciel.

La DSIN collecte les questions et regarde pour répondre de façon homogène dans les DT. L'idée aussi de la DSIN est de standardiser le poste de travail.

- En conclusion les organisations syndicales sont sceptiques sur le principe des deux hiérarchies.

La SG indique qu'il y aura un « droit de remord » sur l'exercice de prépositionnement et un retour d'expérience 6 à 8 mois après la mise en place de la nouvelle organisation.

- FO comprend la nécessité d'harmonisation mais ne cautionne pas l'autorité hiérarchique du Siège. FO regrette qu'on mette en cause des organisations locales de services qui fonctionnaient bien. FO, attaché au principe de hiérarchie de proximité, craint la mise en place d'un double management.

M. Laloyer rappelle que la hiérarchie de proximité est conservée.

- La Directrice souligne que la problématique des serveurs est primordiale. La nouvelle organisation permettra le regroupement de tous les Serveurs (7 serveurs des DT) à Béthune de manière sécurisée.

- La SG indique avoir pour objectif de maintenir le lien de proximité avec les agents de la cellule informatique.

#### **VOTE :**

**Les organisations syndicales votent contre à l'unanimité.**

FO est conscient qu'il faut uniformiser les logiciels et pratiques mais le manque de proximité subi dans tous les domaines n'est pas cautionnable.

L'administration reconvoquera les organisations syndicales entre 8 et 30 jours

#### **4) Plan canicule – Consultation**

- La Directrice indique, que la DT a travaillé sur la base d'un document national et y a intégré le dispositif de la journée continue, mis en place l'année dernière de façon expérimentale au sein de la DT.

La Directrice estime qu'il est important que les agents puissent avoir un document cadre afin de comprendre le dispositif.

- FO regrette que l'application des mesures ne se fasse pas de façon uniforme au sein des UTI.

La Directrice rappelle que l'année dernière, nous avons été surpris par la canicule. Le but de ce plan est de continuer à maîtriser le dispositif. La Directrice insiste sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de différences entre les UTI.

- La CGT souhaiterait pouvoir modifier dans les tableaux le niveau décisionnel de certaines mesures de prévention et aménagement d'horaire afin que le pouvoir de décision ne relève pas des Chefs de service / UTI.



- FO comprend que ce soit le chef de service / UTI, sous couvert de la Direction, qui prenne la décision des aménagement d'horaires en cas de canicule mais juge nécessaire un rappel sur le fait que la Direction doit être informée et d'accord avant toute décision.

E. Fournier relève qu'il est bien indiqué (en page 11) qu' « *avant toute mise en œuvre le chef de service devra informer la Direction et le SG. Néanmoins la Direction pourra décider de la mise en œuvre de toute mesure en cas de situations particulières, telles que le passage en vigilance rouge, la publication d'un arrêté préfectoral.* »

En cas de problème dans la mise en place des mesures, la Directrice invite les organisations syndicales à lui en faire part.

- FO souhaiterait qu'il soit possible, pour les personnels administratifs, de bénéficier d'une pause méridienne de 20mn (au lieu de 45mn), comme c'est le cas pour les personnels exploitation, les jours de canicule, afin de pouvoir terminer leur journée plus tôt.

- La CGT souhaiterait, en période de forte chaleur, que les agents de Férim puissent, au même titre que l'exploitation, bénéficier dans le cas d'une prise de poste avant 7h, d'une bonification de 20%.

L'Administration prend note des demandes et posera les 2 questions à la DRHM. Une fois les réponses obtenues, elles seront transmises aux membres du CSA.

- La CFDT considère que le plan de canicule est un bon document mais trouve dommageable d'avoir banni les bouteilles d'eau pour les personnels administratifs dans les locaux.

L'administration répond que cela est lié à la lutte contre la pollution plastique, opérée par le Ministère.

E. Frémeaux ajoute que quand l'employeur est en capacité de mettre à disposition de l'eau potable (au travers de fontaines), les bouteilles en plastique ne sont plus délivrées aux agents (il s'agit d'une loi) Cependant, la distribution de bouteilles d'eau pour le personnel travaillant à l'extérieur est maintenue.

- La CGT aimerait qu'on puisse installer la climatisation dans les écluses, ou dans les véhicules, et que des ventilateurs soient distribués.

Pour ce qui est de la climatisation, la Directrice répond que la circulaire d'Elisabeth Borne est très restrictive pour leur installation. Pour ce qui est de l'absence de mention de ventilateurs, elle rappelle que VNF est resté sur des pratiques liées au corona virus. Mais il est tout à fait possible de remettre en place la diffusion de ventilateurs.

- La CGT tient à rappeler qu'il n'y a pas d'astreinte le midi.

Pour conclure la Directrice indique que ce plan canicule est un bon document mais il se peut qu'on doive encore trouver des adaptations selon les situations.

Elle rappelle une nouvelle fois qu'elle est attentive au droit syndical, et qu'en cas de problématique sur ce sujet, les organisations syndicales ne doivent pas hésiter à lui en faire part via un témoignage afin qu'elle puisse faire le nécessaire.

**VOTE : Les organisations syndicales votent « Pour » à l'unanimité.**

FO ajoute que le document a le mérite d'exister et qu'il peut éventuellement faire l'objet d'une revoyure en CSSCT.

## 5) Calendrier social – Information

- Les organisations syndicales ont reçu le calendrier social. La Directrice annonce qu'il ne s'agit que d'une esquisse. En cas d'incompatibilité notoire avec les dates, les organisations syndicales sont priées de les faire remonter.

- La CGT mentionne que la réunion de ce jour est un CSA et non un CSA DSIN. Le SG répond qu'initialement ce CSA était spécialement créé pour passer le sujet de la DSIN puis d'autres sujets ont été ajoutés.

- La CGT fait remarquer l'absence de la date de CCOPA fixée au 8 juin.

L'administration répond qu'il s'agit d'un oubli et que cette date sera ajoutée.

## 6) Questions diverses

- La CGT s'interroge sur la définition des critères pour les postes « réservé service ». Dans la liste des postes publiés au fil de l'eau du 30 mai, 3 postes sont concernés. (poste d'exploitant au PCC de Crèvecoeur, de responsable GMAO et d'éclusier à Palluel). La Directrice répond que les postes publiés en « réservés service » sont les postes d'éclusier dans le périmètre de la téléconduite qui sont publiés une fois avant le recrutement éventuel d'un CDD de transition.


Pour les postes de GMAO et d'éclusier à Palluel, le SG a remonté l'erreur et celle-ci a, depuis, été corrigée par la DRHM.

Séance levée à 12h15

La Présidente,

  
Marie-Céline Masson

La Secrétaire,

  
Fanny Labre

Le Secrétaire-Adjoint (CFDT)

  
Marie-Line Descryver